

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 16 février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUNET. M. Didier BERTOLETTI est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Christian PASCAL qui donne pouvoir à M. Didier BERTOLETTI.

Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017 qui est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.

Délibérations :

1 / SYTTEAU : convention de partage des coûts

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le projet de convention de partage des coûts de travaux du raccordement de la commune de La Vèze au SYTTEAU, document annexé à la présente, et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.
pour : 9/9

2/ SYTTEAU : convention d'admission des effluents dans le collecteur

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le projet de convention d'admission des effluents de la commune de La Vèze dans le collecteur du SYTTEAU, document annexé à la présente, et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.
pour : 9/9

SYTTEAU : engagement de la commune par rapport aux travaux

Cette délibération est reportée

3/ devis de travaux 2016 : actualisation

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte l'actualisation des devis suivants
VERGUET-Electricité : place PMR / 1796.19 € HT
ALBIZZIA : réfection Monument aux Morts / 6940 € HT
pour : 9/9

4/ travaux ancien groupe scolaire : devis supplémentaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le devis supplémentaire de l'entreprise HIEZ Electric Services pour la somme de 380.50 € HT (456.60 € TTC).
pour : 9/9

5/ Département : convention avec la bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la nouvelle convention entre le département et la bibliothèque municipale pour une durée de 6 ans, document joint en annexe, et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.
pour : 9/9

6/ carte Avantages Jeunes 2017-2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de reconduire l'offre des cartes avantages jeunes 2017-2018 aux jeunes domiciliés à La Vèze et âgés de 11 ans en 2017 à 21 ans en 2018.

INFORMATIONS

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente de l'immeuble situé 7 chemin des Quatre Vents.

L'école de musique a formé 11 élèves de La Vèze en 2016 et 7 élèves en 2017.

SIFALP : participation en hausse de la commune suite à l'augmentation du nombre d'élèves

Travaux ancien groupe scolaire : le Maire et deux adjoints ont rencontré M. Courgey, conducteur de travaux de Soliha pour faire le point sur les travaux dans l'ancien groupe scolaire. Des travaux indispensables et non prévus doivent être réalisés.

Transports scolaires : lecture de la pétition demandant que l'arrêt de bus ne soit pas supprimé en bas du village. Les propositions faites dans cette lettre ont déjà été abordées avec le responsable GINKO lors des essais bus en présence des trois adjoints et du maire.

Un point sera fait aux vacances de Pâques lors d'une prochaine réunion de travail du Conseil Municipal.

Vu pour être affiché le 21 février 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(Signature)